

Section SNES FSU Pointe-Noire

Lycée français Charlemagne

Pointe-Noire, Congo

snespnr@gmail.com

Fait à Pointe-Noire, le 23/01/2024

A Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle
Sous couvert de Monsieur le Proviseur du Lycée Charlemagne

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action culturelle,

Par ce courrier, nous vous informons de la volonté commune de nombreux salariés du lycée français Charlemagne de cesser le travail dans le cadre d'un appel à mobilisation à l'initiative de la section du SNES Pointe-Noire, conformément au décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et de la circulaire 10/CM du 14 février 1985.

Le mouvement de protestation aura lieu le jeudi 01/02/2024.

Par cette action, nous soutenons les revendications nationales du SNES-FSU pour nos salaires et nos conditions de travail, et nous souhaitons attirer plus particulièrement votre attention sur :

- Le refus du Comité de Gestion de l'augmentation des salaires des personnels de droit local, dont les salaires sont gelés depuis 2019 alors que l'inflation peut être estimée à 15% ;
- La remontée des données de l'enquête sur le coût de la vie qui font apparaître une diminution de 24% du coût du logement et de 17% du prix des billets d'avion à Pointe-Noire par rapport à l'année 2022-2023, alors qu'aucune baisse des coûts réels du logement n'est perceptible et qu'au contraire, le prix des billets d'avion n'a cessé d'augmenter (2800 euros pour décembre 2023).

Il paraît impossible d'harmoniser les ICCVL de Brazzaville et de Pointe-Noire étant donné la différence de coût de la vie entre ces deux villes.

À ce titre, nous revendiquons les éléments ci-dessous :

- Ouvertures de négociations avec les représentants des personnels en vue d'une augmentation des salaires des personnels de droit local ;
- Maintien de l'ICCVL de Pointe-Noire lors du groupe de travail du 25/01.

L'ensemble de ces atteintes à l'attractivité du Lycée français Charlemagne est une menace pour sa capacité à recruter des personnels qualifiés, dans un contexte où 5 postes de titulaires demeurent non pourvus, et donc pour sa capacité à assurer des enseignements de qualité conformes aux attentes des familles et au statut d'un établissement homologué de L'AEFE.

Les délégués syndicaux SNES-FSU